

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL – Mercredi 30 juin 2021

DEL.2021.06.30-001 – Exercice du droit de préférence de la commune – Acquisition de la parcelle boisée cadastrée AA 95

L'an deux mil vingt et un, le trente juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'espace L'Art Y Show, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 20
- Nombre de procurations : 7
- Absents excusés : 2
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2021

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

09 JUL. 2021

Bureau du courrier

Monsieur Bernard VINCE a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
DE SOUZA Bernard	X		
PONS Annie	X		
PIALLEPORT Thierry	X		
TURBÉ Roselyne	X		
DERVIEUX Benjamin		X	CHHIM Catherine
SAUX Brigitte	X		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	X		
VALLEJO Annie		X	DEL POZO Irma
DEL-POZO Irma	X		
BRIC Jean-François		X	de FRANÇOIS Béatrice
GUILBAULT Nicky	X		
CHHIM Catherine	X		
VINCE Bernard	X		
DURAND Catherine	X		
BREGILLE Jean-Luc	X		
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel		X	
DELPLANQUE Emmanuel		X	
LOVISI Marc	X		
ROZE Benjamin		X	PONS Annie
LALANNE Nicole	X		
FARTHOUAT Jean-Marc	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
CONTU Karine		X	PIGEAT Stéphane
PIGEAT Stéphane	X		
DOS SANTOS Roméo		X	LAGARRIGUE Henri
AMRA Julia		X	FARTHOUAT Jean-Marc

DEL.2021.06.30-001 – Exercice du droit de préférence de la commune – Acquisition de la parcelle boisée cadastrée AA 95

Rapporteur : Bernard DE SOUZA

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 modifiant les articles L331-19 et suivants du Code Forestier ;
- Considérant le courrier de Maître CORTI, daté du 3 juin 2021, informant la commune de Parempuyre d'une vente d'une parcelle boisée cadastrée AA 95 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme / Bâtiments en date du 8 juin 2021 ;

Maître CORTI a informé la commune de la vente d'une parcelle boisée cadastrée AA 95 (1090 m²), située sur la commune de Parempuyre, au prix de 8 000 €. Cette parcelle située rue de l'Usine, est classée en zone Nf « zone naturelle forestière » et inscrite en Espace Boisé Classé (EBC) du PLU de Bordeaux Métropole.

La loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 a institué un droit de préférence au profit de la commune en cas de cession de parcelles boisées de moins de 4 hectares, ainsi qu'un droit de préemption en cas de contiguïté avec la parcelle boisée à vendre, modifiant ainsi les articles L331-19 et suivants du Code Forestier.

Conformément aux dispositions des articles L.331-24 et suivants du Code Forestier, « le vendeur est tenu de notifier au maire le prix et les conditions de la vente projetée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Le maire dispose d'un délai de deux mois à compter de la notification pour faire connaître au vendeur qu'il exerce le droit de préférence de la commune au prix et aux conditions indiqués. »

Conditions de la vente :

- Prix de la vente : 8 000 €,
- L'acquéreur acquittera les frais de la vente estimés à 1 800 €.

S'agissant d'une acquisition de parcelles par exercice du droit de préférence pour un prix total inférieur à 180 000 €, l'avis du Domaine n'est pas requis.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bernard DE SOUZA

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** d'acquérir la parcelle cadastrée AA 95, d'une superficie totale de 1 090 m², au prix de 8 000 €.
- **Autorise** Madame le MAIRE à entreprendre toute démarche et à signer tous documents nécessaires à cette acquisition.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 30 juin 2021




Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre